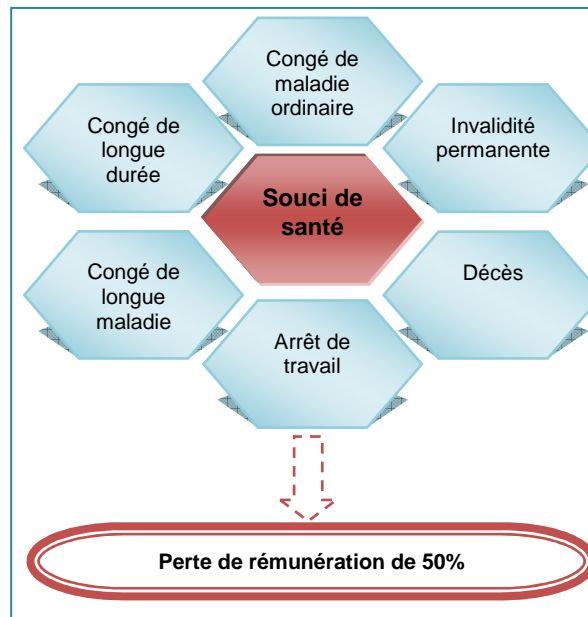




## UNE COUVERTURE PREVOYANCE

### Pourquoi

Les dispositions législatives et réglementaires portant sur les différents éléments de rémunération et la jurisprudence prévoient que le fonctionnaire en arrêt pour raison de santé conserve son plein traitement durant une période définie par la position statutaire dans laquelle il se trouve, puis le demi-traitement durant les mois suivants qu'il lui reste dans cette position.



Afin de garantir aux agents un niveau rémunération leur permettant de maintenir un niveau de vie, le marché des assurances proposaient jusqu'alors aux agents des contrats destinés à compenser cette perte financière en partenariat ou non avec leur collectivité territoriale mais sans cadre juridique précis.

### Le dispositif qui vous est proposé

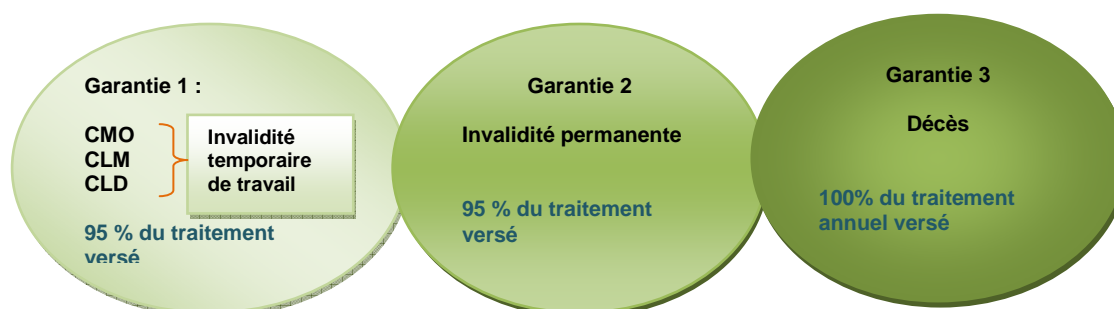
Au regard des pratiques diverses et inégales selon les collectivités territoriales et au nombre représentatif d'agent sans couverture sociale, les pouvoirs publics ont mené une réflexion sur la protection sociale des agents aboutissant à la parution du décret n°2011-1474 du 8 février 2011 qui permet aux employeurs de participer financièrement à la couverture prévoyance des leurs agents.

Fort de son expérience de terrain auprès des collectivités territoriales le CIG a souhaité proposer un contrat collectif mutualisé à l'échelle de la petite couronne, aux agents par l'intermédiaire des collectivités territoriales auquel nous nous sommes associés en répondant à l'appel d'offres.

Attributaire du contrat, nous sommes non seulement le partenaire du CIG et de votre collectivité qui à souscrit à la convention de participation mais aussi le votre en matière de prévoyance.

## Le montant versé par garanties pour lesquelles vous êtes assuré en cas de souci de santé

---



### Comment adhérer au dispositif

---

Après avoir pris l'attache de votre service Ressources Humaines afin de vous expliquer plus en détail le dispositif, vous pouvez d'ores et déjà remplir le formulaire d'adhésion en ligne en cliquant sur le lien suivant : <http://pack-petite-couronne.cdp.interiale.fr/> avant de **l'imprimer**, le **signer** et le **remettre à votre DRH**

Vous pouvez également **simulez votre cotisation** en cliquant sur le lien et en suivant les instructions qui s'afficheront dans la page.